

Réseau des enseignements adaptés

24 établissements

BEHREN-LES-FORBACH	Collège ROBERT SCHUMAN
BITCHE	Collège JEAN-JACQUES KIEFFER
BOULAY	Collège VICTOR DEMANGE
CREUTZWALD	Collège JACQUES-YVES COUSTEAU
FAREBERSVILLER	Collège HOLDERITH
FAULQUEMONT	Collège LOUIS PASTEUR
FLORANGE	Collège LOUIS PASTEUR
FONTOY	Collège MARIE CURIE
FORBACH	Collège PIERRE ADT
FREYMING-MERLEBACH	Collège CLAUDIE HAIGNERE
GUENANGE	Collège RENE CASSIN
MAIZIERES-LES-METZ	Collège PAUL VERLAINE
METZ DEVANT-LES-PONTS	Collège JEAN ROSTAND
METZ MAGNY	Collège PAUL VERLAINE
METZ QUEULEU	Collège PHILIPPE DE VIGNEULLES
METZ BORNAY	Collège PAUL VALERY
MORHANGE	Collège L'ARBORETUM
MOULINS-LES-METZ	Collège LOUIS ARMAND
MOYEUUVRE-GRANDE	Collège JEAN BURGER
SAINT-AVOLD	Collège LA CARRIERE
SARREBOURG	Collège PIERRE MESSMER
SARREGUEMINES	Collège JEAN JAURES
TALANGE	Collège LE BREUIL
THONVILLE	Collège LA MILLIAIRE

Contacts

Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription 57 ASH-EGPA

David COUVERT

☎ 03 87 38 64 36

@ ce.dsden57-ien-egpa@ac-nancy-metz.fr

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré

CDOEASD

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

CDOEASD

BP 31044

57036 METZ CEDEX 1

Coordonnateurs CDOEASD

Patrick FRENZEL

☎ 03 87 38 64 63

@ cdo57@ac-nancy-metz.fr

Secteurs :

- ✓ Bassin de METZ
- ✓ Bassin de SARREBOURG-SARREGUEMINES

Dominique SCHMALTZ

☎ 03 87 38 64 65

@ cdo57@ac-nancy-metz.fr

Secteurs :

- ✓ Bassin HOUILLER
- ✓ Bassin de THIONVILLE-HAYANGE-ROMBAS

Liens

Ministère de l'éducation Nationale :

www.education.gouv.fr

ONISEP :

www.onisep.fr

EDUSCOL :

www.eduscol.education.fr

académie
Nancy-Metz 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Moselle



Enseignements adaptés

Un parcours personnalisé au collège



Plaquette à destination des professionnels de l'Education Nationale

Les enseignements adaptés Pour qui ?

Les enseignements adaptés s'adressent aux «**élèves qui présentent un ensemble de difficultés scolaires graves et persistantes.**» (circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015).

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de compétences attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et cela malgré les dispositifs d'aides mis en place par l'école et auxquels peut prétendre tout enfant en difficulté (Programme Personnalisé de Réussite Educative - Aide personnalisée - Stages de réussite - Aide spécialisée - RASED).

Ne relèvent pas des enseignements adaptés :

- les élèves pouvant tirer profit d'une mise à niveau, grâce aux dispositifs d'aide et de soutien existants au collège.
- les élèves ayant des difficultés avec l'acquisition de la langue française qui n'est pas leur langue maternelle.
- les élèves présentant uniquement des troubles du comportement.

Comment ?

1. L'équipe enseignante amorce le dialogue avec les représentants légaux, en perspective d'une pré-orientation ou d'une orientation vers les Enseignements Adaptés :

- Au cours de l'année du CM1,
- Lors du conseil de classe du deuxième trimestre au collège.

2. L'équipe éducative propose l'examen d'un dossier par la CDOEASD en vue d'une pré-orientation ou d'une orientation vers les Enseignements adaptés :

- Au CM2
- Lors du conseil de classe du troisième trimestre au collège.

3. Une demande de saisine signée par les représentants légaux, visée par l'IEN ou le chef d'établissement, est adressée à la CDOEASD.

Les fondements des enseignements adaptés

Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation (circulaire n° 2015-176 du 28/10/2015) :

1 S'inscrire dans les finalités d'ensemble du collège

2 Construire un projet personnel d'orientation

- En renforçant **ses acquis de base et sa culture générale**
- Tout en bénéficiant d'un **système de scolarisation adaptée, d'enseignants spécialisés, de professeurs de lycées professionnels et de professeurs des lycées et collèges** :

- **Effectifs d'environ 16 élèves par classe**
- **Dispositifs d'aide individualisée**
- **Rythme et enseignements scolaires adaptés**
- **Préparation à l'accès à une formation professionnelle** :
 - en 4^{ème} > découverte des différents champs professionnels
 - en 3^{ème} > détermination d'une orientation professionnelle

Le parcours de formation du collégien en SEGPA

Le parcours répond à 3 objectifs :

- Acquérir les connaissances et compétences définies dans le socle commun
- Se préparer à accéder à une formation professionnelle
- Valider le CFG et le DNB

6^{ème}
Cycle de consolidation
(dernière année)

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Cycle des approfondissements

Adaptation au collège

(Ré) appropriation des savoirs

Consolidation des apprentissages

réexamen du parcours de l'élève en fin d'année

Développement des apprentissages généraux

Education à l'orientation

Découverte des métiers

Découverte de différents champs professionnels

Activités pratiques en atelier

Stages d'initiation en milieu professionnel

Préparation et validation du Certificat de Formation Générale et du Diplôme National du Brevet

Finalisation du projet d'orientation

Activités pratiques en atelier
Stages d'application en milieu professionnel

Choix d'orientation

Les certifications offertes par le parcours

> Diplômes et Certifications du collégien

Validation des connaissances et compétences du socle commun

PSC1 Prévention et secours civiques niveau 1
SST Sauveteurs Secouristes du Travail
ASSR 1 et 2 Attestation Scolaire de Sécurité Routière
CFG Certificat de Formation Générale
DNB Diplôme National du Brevet série professionnelle ou générale

Les objectifs à la sortie de la SEGPA

A l'issue de la 3^{ème}, après avoir déterminé son projet professionnel, l'élève doit être en mesure de s'engager vers une formation qualifiante de niveau 3 (CAP) en poursuivant sa scolarité :

- en lycée d'enseignement professionnel
- en CFA (Centre de Formation d'Apprentis).